

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1034

présenté par
M. Bayou et Mme Chatelain

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer les quatre dernières colonnes de la vingt-neuvième ligne de l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à questionner l'utilité pour la France d'un nouveau porte-avion.

Sans aucun débat public, le Gouvernement a pris une décision estimée à 5 milliards d'euros, en décalage avec nos moyens budgétaires et les besoins géopolitiques de notre pays. La France a la responsabilité internationale du deuxième domaine maritime. Ce domaine est d'abord menacé par le changement climatique, les catastrophes naturelles, les pollutions, la surpêche ou encore la piraterie. Une politique plus cohérente aurait davantage insistée sur des équipements capables de répondre et de s'adapter à ces nouveaux besoins prévisibles : davantage de porte hélicoptères amphibie - bâtiments polyvalents qui ont fait la preuve de leur utilité dans de nombreuses circonstances civiles et militaires - ou de patrouilleurs océaniques par exemple. Un porte-avion est en l'espèce inadapté et inutile.